|  |  |
| --- | --- |
| Monsieur Benoit Charette Ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiquesministre@environnement.gouv.qc.ca | Monsieur François HoudeMinistère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques francois.houde@environnement.gouv.qc.ca |

CC contact-tclittoralest@googlegroups.com

Messieurs,

Le 22 décembre dernier, le gouvernement du Québec annonçait dans la Gazette officielle son intention d’imposer une nouvelle norme quotidienne de nickel 5 fois plus élevée que celle actuellement en vigueur, soit 70 nanogrammes/ m³ au lieu de 14. Le projet de règlement ajoute aussi une norme annuelle moyenne (20 ng/m³) semblable à celles qu’on retrouve en Europe et en Ontario, mais supérieure aux cibles idéales pour la santé.

Je désire vous faire part de mon opposition à ce changement de norme qui vient grandement affecter la qualité de vie des résidents et résidentes de plusieurs milieux de vie, dont la population du quartier Limoilou à Québec.

|  |
| --- |
| [Choisir les paragraphes qui vous conviennent le mieux parmi les suivants ou simplement vous en inspirer pour en composer un à votre goût]* Selon les lectures que j'ai faites, et le gouvernement ne s'en cache pas, ce règlement ne vise pas à améliorer la qualité de l’air. Il vise plutôt un objectif économique. Je trouve ces nouvelles normes et la façon de faire du gouvernement du Québec odieuses parce que le gouvernement privilégie la santé financière des entreprises plutôt que la santé humaine et que ce changement se fait en catimini, en pleine période de crise sanitaire.
* Je suis une personne qui a une santé fragile. Je suis donc plus vulnérable et je souhaite avoir un environnement de qualité et de l'air, le plus pur possible. Je souhaite demeurer longtemps dans Limoilou et y vivre paisiblement. Le projet de règlement proposé doit purement et simplement être retiré.
* Ma famille et moi vivons à Limoilou. Comme le mentionne différentes études, la qualité de l’air dans Limoilou est déjà très affectée par l’incinérateur, les industries, le camionnage et la circulation automobile. Il faut améliorer la qualité de l’air et non pas laisser les pollueurs la détériorer davantage.
* En décembre 2020, dans le cadre de l’évaluation environnementale de l'agrandissement portuaire, le ministère de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (Québec) se disait inquiet des dépassements de nickel de l’ordre de 571% sur le territoire du port de Québec. Ce même ministère disait aussi que « Considérant qu’une partie importante des [émissions de nickel] est attribuable aux activités se déroulant actuellement sur le site du Port de Québec, l’autorisation pour en générer de nouvelles susceptibles d’augmenter ces émissions ne devrait être délivrée […] que si des mesures de réduction des émissions de nickel actuelles et futures sont proposées et appliquées ». Comment alors justifier un assouplissement de la norme?
 |

Le gouvernement du Québec a la responsabilité de protéger la santé de la population du Québec. Il est donc inacceptable qu’il accepte ainsi de répondre aux demandes des industries en haussant la norme de nickel permis dans l’air. En tant que citoyen (citoyenne), je m’y oppose fermement.

Votre nom

Citoyen (ou citoyenne) de la Ville de Québec